



Etablissement public
du Marais poitevin

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Etablissement public du Marais poitevin a réuni son conseil d'administration le 13 mars 2012 à Luçon.



Le conseil d'administration de l'Etablissement public du Marais poitevin s'est réuni le 13 mars 2012 à Luçon, sous la présidence d'Yves Dassonville, préfet de la région Poitou-Charentes et coordonnateur du Marais poitevin. Bernard Schmeltz, préfet de Vendée, Christiane Barret, préfète des Deux-Sèvres et de Béatrice Abollivier, préfète de Charente-Maritime, participaient également à cette réunion.

Cette seconde réunion du conseil depuis sa création en juillet 2011 a permis de faire un point sur la mise en place des missions de l'établissement et l'installation de l'équipe qui compte aujourd'hui 5 agents.

La programmation des dossiers qui vont bénéficier du fonds PITE (programme des interventions territoriales de l'Etat) a été acceptée à l'unanimité. Parmi les dossiers retenus : une subvention de 520 000 € accordée à l'Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise (IIBSN) pour la rénovation du barrage des Enfreneaux et une subvention de 135 000 € accordée au Syndicat mixte du Parc interrégional du Marais poitevin au titre de l'observatoire du patrimoine naturel.

Par ailleurs, les membres du conseil ont été informés du transfert de présidence du comité de pilotage du site Natura 2000 du Marais poitevin au profit de l'établissement public.





De gauche à droite : Virginie Dumoulin-Wieczorkiewicz, commissaire du gouvernement, Bernard Schmeltz, préfet de Vendée, Yves Dassonville, préfet de région Poitou-Charentes et président de l'établissement public, Béatrice Abollivier, préfète de Charente-Maritime et Christiane Barret, préfète des Deux-Sèvres.

A l'issue de la séance, le président Yves Dassonville, s'est félicité du démarrage de l'activité de l'établissement : *« Cette seconde séance du conseil d'administration montre que la période de rodage est déjà terminée puisque la mise en place des premières actions ont été présentées en séance et ont d'ailleurs recueilli l'accord de tous. »*

Il a également rappelé : *« La réussite des missions de cet établissement repose sur la volonté indispensable de chacun d'en faire un lieu de dialogue et de compromis conforme à l'objectif qui lui a été assigné au moment de sa création. J'ajoute, au titre de mes fonctions de préfet coordonnateur de l'Etat sur le Marais poitevin, que tous mes collègues préfets présents à cette séance, se félicitent de l'opportunité que représente cet établissement pour renforcer la coordination et l'efficacité des interventions de l'Etat sur ce territoire. »*

Pour plus de renseignements : www.epmp-marais-poitevin.fr

CONTACT PRESSE : Julie PAPIN – 02 28 14 01 15